



Herbeys Infos

Bulletin Municipal

N° 267

Avril/Mai/Juin 2024

Cortège de rendez-vous, c'est aussi la caractéristique du mois de mai avec ses Fêtes nationales et ses « Ponts ». Les températures fraîches n'ont pas été propices à l'éclatement de nos fleurs. La campagne de fauchage de nos bords de route par les services techniques en a été retardée.

Herbeys prépare ce dernier trimestre scolaire avec des rencontres festives variées et nous pouvons nous en réjouir. Remercions nos associations et nos bénévoles. Grâce à leurs actions, Herbeys reste une commune attractive, son dynamisme y contribuant largement.

A l'image des années passées, le déjeuner champêtre pour les herbegeois de 70 ans et plus aura lieu le 18 juin à la Maison Pour Tous (à l'extérieur si le temps le permet). Ce moment très attendu par beaucoup d'entre vous sera l'occasion, souvent renouvelée, de vous retrouver, d'échanger et de vous remémorer de bons souvenirs.

Le mois de mai a été également, cette année, la période de célébration de nombreux mariages et la conclusion de pactes civils de solidarité.

La réhabilitation de la Grange du Château est arrivée à son terme. La crèche « Herbe et Baby » accueille d'ores et déjà les enfants. Son inauguration est programmée fin juin.

D'ici là, les élections du Parlement européen se dérouleront le dimanche 9 juin 2024 en mairie de 8h00 à 18h00, au suffrage universel direct à un tour.

Bien à vous.
Le Maire,
Françoise FONTANA.



**La Mairie sera fermée
vendredi 16 août**

**Horaires d'ouverture de la Mairie
durant la période estivale
du lundi 1er juillet inclus
au vendredi 23 août :**

**Lundi : 8h30-11h30 / 13h30-17h00
Mardi, mercredi, jeudi : 8h30-11h30
Vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-17h00**

Restez connecté !

L'application Politeia permet de rester connecté avec les dernières nouvelles de notre village, où que vous soyez et à chaque instant !



Elections Européennes

**Dimanche 9 juin 2024
Salle du Conseil Municipal
Ouverture du bureau de vote
8h00 - 18h00**

Mairie d'Herbeys

www.herbeys.fr

Téléphone : 04 76 73 63 76 Fax : 04 76 72 09 65

Courriel : commune.herbeys@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.herbeys.fr>

Pour contacter vos élus : prenom.nom@herbeys.fr

Merci de mettre la commune d'Herbeys en copie de vos mails pour vous assurer que vos messages sont pris en compte lorsque vos élus sont absents.

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 19h00

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 11h30

Vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 17h00

Bibliothèque Municipale

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h

Vendredi : 16h - 19h

Samedi : 9h-12h

Horaires des tondeuses et machines à respecter :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 19h00

Les samedis de 9h00 à 12h00

et de 15h00 à 18h00

Interdit dimanches et jours fériés

Arrêté Préfectoral n°38-2016-05-12-0005

Interdiction du brûlage des déchets verts,
des végétaux coupés ou sur pied,
à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur
individuel pour tous.

Chasse : la chasse est ouverte

toute la semaine sauf le vendredi

du 10 septembre 2023 au 29 février 2024.

Vigilance cambriolage

Prévenir la gendarmerie de
St-Martin-d'Uriage au 04 38 42 03 08
en cas de comportement suspect.

ENEDIS

Accueil Raccordement Electricité :
09 69 32 18 11

www.connect-racco.enedisdistribution.fr

Raccordement producteurs
(photovoltaïque, éolien... : 09 69 32 18 00

Accueil administrés :

Dépannage : 09 72 67 50 38

Autres renseignements : 09 69 32 18 53

Télécharger gratuitement l'application
«**ENEDIS à mes côtés**». Les clients pourront
contacter facilement les services dépannage ou
raccordement d'ENEDIS, obtenir des
informations sur les coupures d'électricité et des
recommandations en matière de
prévention des risques électriques.

**Sandrine Martin-Grand
et Michel Doffagne, conseillers
départementaux, sont à votre disposition
pour vous rencontrer.**

Rendez-vous auprès de leur collaboratrice
Nathalie Béranger au 04 76 00 37 47 ou par
courriel: nathalie.beranger@isere.fr

Sommaire

- ☞ Informations diverses : pages 2 à 5
- ☞ Annonces : page 4
- ☞ Ça s'est passé près de chez vous : pages 6 à 9
- ☞ Info Métro: page 10
- ☞ CR du Conseil municipal du 27/05/2024 : pages 11 à 18
- ☞ Tribune libre : page 19-20
- ☞ Dates à retenir: pages 20-24



Régie Eau et Assainissement de la Métro : 04 76 59 58 17

Régie des Eaux de la Métro:

Secrétariat secteur : 04 85 59 50 00

Astreinte : 04 76 98 24 27

**Les habitants ont accès librement à l'ensemble des
22 déchetteries de l'agglomération grenobloise**

(cf liste <http://www.lametro.fr/107-dechetterie-grenobleagglomeration.htm>)

Déchetterie de Vaulnaveys :

du lundi au samedi de 9h00-12h00 / 13h00-18h00

Fermeture à 17h30 en période hivernale.

Route de Brié à Vaulnaveys-Le-Haut Tél : 04 76 03 26 80

Ramassage des poubelles : le vendredi.

Bacs de recyclage sur la place du marché et au terrain de sport

Commande de containers, de composteurs : 0 800 500 027

Permanence architecturale : prise de rdv avec l'architecte conseil au
04 85 59 99 35 ou par courriel henry.galindo@grenoblealpesmetropole.fr

Relais Assistants Maternels : contacter le 04 76 78 89 09

Cabinet médical d'Herbeys : contacter le 04 80 42 24 77

Conciliateur de justice (Maison des Habitants Capuche à Grenoble) :
contacter le 04 76 87 80 74

Maison de justice et du droit (25 avenue de Constantine à Grenoble) :
contacter le 04 38 49 91 50 / mjd-grenoble@justice.fr

Défenseur des droits (autorité constitutionnelle indépendante chargée de
veiller à la protection de vos droits et libertés) :

contacter le 09 69 39 00 00 ou www.defenseurdesdroits.fr

Plateforme solidarité femmes : 3919

Marché d'Herbeys : dimanche de 9h00 à 12 h00 en face de la Mairie :
boulangier, fromager, boucher, vins et jus de fruits, fruits et légumes, articles
artisanaux en tissu. En saison : légumes locaux.

Atelier écriture au sein de la Maison Pour Tous

Venez nous rejoindre en septembre, une fois par mois, le jeudi de 14h à 17h sur l'estrade de la Maison Pour Tous !
L'ambiance y est décontractée .
Aucune expérience en écriture n'est demandée. On peut s'y inscrire quelque soit l'âge.
L'animatrice propose une mise en route de l'imaginaire sur un thème donné, écriture de textes, jusqu'à la mise en voix.
Tout un chacun réussit à écrire, aucun jugement, bien au contraire.
Alors venez tenter l'expérience!

210 euros payables en 3 fois pour l'année ou 25 euros la séance.

Renseignements: Denise Roux 06 89 19 30 71

Cours informatique en septembre




**ORDINATEUR
RENFORCEMENT** | à partir de **55 ans**

COURS COLLECTIFS
Mairie d'Herbeys
dès septembre 2024
tous les mardis 9h30-11h30
30h de cours gratuits
adhésion de 15€ à l'association l'Age d'Or
inscriptions au 04 76 09 54 86

avec le soutien de





En septembre, tous les mardis matin, de 9h30 à 11h30, venez prendre des cours d'informatique sur smartphone à la Mairie d'Herbeys avec l'association l'Age d'Or.

- 15 ateliers à partir de septembre 2024.
- 2h par semaine encadrées par un ou une médiatrice numérique aux petits soins.
- 8 participant-es maximum par groupe.
- Ouvert aux personnes de plus de 55 ans.
- Avoir un smartphone.

La formation est financée par la Conférence des Financeurs !
Seule une adhésion de 15€ à l'association l'Age d'Or suffit.

Contactez-nous par téléphone au 04 76 09 54 86

Centre aéré à Herbeys : les inscriptions sont ouvertes



Le Centre aéré communal ouvrira ses portes à la Maison Pour Tous du **08 au 26 juillet 2024** et du **21 au 25 octobre 2024**.

Les inscriptions se font directement auprès du **CENTRE LOISIRS ET CULTURE**, 27 rue Victor Hugo, 38320 Eybens.
Tel : 04 76 24 22 32 Mail : accueil@clc-asso.fr

Info rentrée périscolaire

La Commune accueille les enfants scolarisés à l'école d'Herbeys, sur les temps périscolaires, à partir du **lundi 2 septembre** :

- Cantine de **11h45 à 13h30**
- Garderie 1 de **16h15 à 17h15**
- Garderie 2 de **17h15 à 18h15**

La garderie du matin (de 07h45 à 8h30) ne commencera que le mardi 3 septembre.

Les pré-inscriptions seront ouvertes à compter du **20 juillet**, via le site <http://herbeys.issila.com>

L'accès au calendrier ISSILA ne sera possible qu'après réception en Mairie des documents demandés aux familles (documents disponibles à compter du 20 juillet et à télécharger sur la page d'accueil d'ISSILA).

Par souci d'organisation et pour un accueil des enfants dès la rentrée, les dossiers sont à déposer **avant le 23 août**.



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Fin de la campagne de piégeage des frelons asiatiques (frelons à pattes jaunes)

La campagne de communale de piégeage des fondatrices de frelons asiatiques vient de s'achever. Elle aura duré 10 semaines cette année. Désormais, les fondatrices vont rester dans les nids primaires, occupées à pondre et ce seront surtout des ouvrières qui seront piégées et avec elles, sans doute, d'autres insectes non désirés (en dépit d'une bonne sélectivité des pièges Collectif Citoyen Herbeys).

Les participants sont donc invités à remiser leurs pièges.

Ces pièges pourront être éventuellement réutilisés à la fin de l'été en cas de forte prédation sur les fruitiers des jardins, ou si vous êtes proches d'un rucher pour diminuer la force des nids secondaires.



La recherche des nids primaires continue...

Cette campagne 2024 aura été en dents de scie. Elle a été marquée par une météo de printemps très pluvieuse et parfois très froide qui a retardé les prises et, on l'espère, qui a dû empêcher le bon développement d'un certain nombre de nids primaires. Toujours aucun nid signalé jusque-là, si ce n'est un ou deux nids avortés. Nous invitons les herbigeois à rester vigilants dans la surveillance de leurs cabanons, granges, avancées de toits et autres recoins à l'abri du vent et de la pluie.

Dès le mois de juillet, s'amorcera la deuxième phase (la plus complexe) de cette lutte contre les frelons asiatiques : la recherche et destruction des nids secondaires. Nous vous informerons de nos stratégies et vous solliciterons pour nous aider à trouver les nids secondaires dès septembre.

Le Collectif Citoyen Herbeys et la Mairie remercient les nombreux habitants qui se sont impliqués dans cette campagne, qui ont été rigoureux et persévérants ! Grâce à leur participation active et à celles des apiculteurs herbigeois, environ 550 fondatrices ont été capturées.

Les retours d'expérience des piégeurs nous ont également permis d'optimiser les pièges et les appâts.

Nous communiquerons bientôt un bilan définitif de la campagne et une cartographie des prises.

Pour toute question/information, contactez-nous : luttfrelon@cch-herbeys.fr - Tél/ Whatsapp : 07 66 19 19 66

Annonces

AIDE A DOMICILE

Je m'appelle Colyne Cochet, j'ai 29 ans et je suis herbigeoise. Je propose mes services pour de l'aide à domicile sur la Commune d'Herbeys et alentours.

Services :

- aide à la douche/toilette,
- aide aux repas,
- ménage/entretien du logement,
- balades en extérieur.

Contrat en CESU. N'hésitez pas à me contacter au : 06 34 20 24 17

Location saisonnière estivale à la semaine à petit prix !

Pour accueillir votre famille ou vos amis !

Grande maison avec jardin située à Romage : 4 chambres, 7 couchages.

Disponible les semaines 33, 34 ou 35 (du 10 au 31 août 2024).

Plus d'informations au 06 22 49 44 65



- Entretien et création d'espaces verts
- Elagage et abattage d'arbre
- Entretien piscine
- Nettoyage terrasse, façade et toiture

Tel: 06.50.97.51.18

06.27.84.30.67

titanpaysagiste@gmail.com

22 Route d'Uriage 38320 Herbeys

LUFAN (Lutte contre le Frelon Asiatique sur Herbeys)



Nous souhaitons créer une petite équipe pour rechercher des nids secondaires de Frelon Asiatiques durant l'été et l'automne (1 sortie de 4h par mois incluant formation et recherche).

Vous avez un peu de disponibilité, vous êtes bon observateur et aimez vous promener dans la nature:

Rejoignez notre petite équipe de bénévoles pour mettre au point et valider de nouvelles techniques de recherche de nids de frelons asiatiques .

Si vous êtes partants, envoyer nous vos coordonnées à

« luttfrelon@cch-herbeys.fr »

Tous unis, tous concernés!

Mobilité douce : les Herbigeois témoignent !



n°2

Des vacances sans voiture !



Bruno, Laure et Milo (3 ans)

🍷 Pour les vacances, nous sommes partis à vélo (sans moteur) depuis la maison avec notre enfant. Nous avons transporté sa carriole, sa maison avec notre enfant. Nous avons transporté sa carriole, sa draisienne, six sacoches, une tente. Nous avons emprunté des voies cyclables ou des petites routes jusqu'à notre destination finale où nous avons pris un train pour rentrer. Entre les deux, l'aventure ! 🍷

Mon trajet



Bilan

Ce que j'apprécie

- Laure : les pauses boulangeries, les haltes rafraîchissantes en rivière, les arrêts lecture dans les champs.
- Bruno : passer son temps au contact du monde et des gens, avec la fierté et la joie d'aller où je veux grâce à mes jambes uniquement.
- Milo : faire du vélo comme papa et maman sur de belles pistes cyclables sans aucune voiture.

Ce que j'aime moins

- Le mal de fesses le premier jour
- Le bronzage "agricole"
- Les grosses averses
- La remontée sur Herbeys

En chiffres

7,5 kg CO2e

d'émission pour le transport pour 10 jours de vacances, l'équivalent seulement d'un Herbeys-Voirion en voiture

Calculs réalisés avec le simulateur impactco2.fr/transport

Infos utiles

Depuis Herbeys, il est possible de :

- descendre l'Isère et le Rhône
- rejoindre la Dolce Via en Ardèche
- monter jusqu'au lac du Bourget et récupérer la Via Rhôna
- aller faire le tour du lac d'Annecy

Pour plus de voies vertes et véloroutes :

francevelotourisme.com
ou
af3v.org

Comment s'équiper ?
Comment voyager léger ?



N'hésitez pas à contacter le CCH pour être mis en lien avec Laure et Bruno ou avec d'autres Herbigeois adeptes des voyages en vélo. Ils seront ravis de vous partager leurs expériences et astuces !

Ça s'est passé près de chez vous...

Cours d'informatique



Depuis mars 2024, un groupe d'habitants se réunit chaque jeudi de 9h30 à 11h30 à la Mairie d'Herbeys pour apprendre à utiliser l'ordinateur.

Les ateliers sont encadrés par Renaud Soulat, médiateur numérique de l'association L'Age d'Or, basée à Grenoble.

Depuis 20 ans, cette association s'engage à faciliter l'accès aux outils numériques pour tous, en mettant l'accent sur les personnes de 55 ans et plus.

Cette initiation, qui se terminera en juin 2024, comprend 15 ateliers hebdomadaires de 2 heures, limités à un maximum de 8 participants (les appareils sont fournis, mais les apprenants peuvent également apporter leur propre matériel). Cette formation a été financée par CARSAT Rhône-Alpes, ne laissant aux participants qu'une adhésion de seulement 15 € à leur charge.

La prochaine session débutera en septembre 2024.

Pour plus d'informations et inscriptions, veuillez contacter le 04 76 09 54 86.

Ravitaillement festif pour la course Grenoble-Vizille

Herbeys • Grenoble-Vizille : un ravito bio !



Les bénévoles d'Herbeys, devant l'étal des produits locaux servis aux marcheurs. Photo Le DL/C.P.C.

Dimanche 7 avril, la petite commune d'Herbeys a été traversée par les marcheurs des 15 et des 20 km de l'événement sportif Grenoble-Vizille. Et cette année, c'est un ravitaillement pas comme les autres qui les attendait. À 6 h 45, 20 bénévoles étaient sur place, devant la boutique des producteurs locaux (et bio) Herbe et coquelicot. Car après moult discussions, coordonnées par Fabrice Aubert, conseiller municipal, les produits habituellement servis aux sportifs ont en effet été remplacés par des produits 100 % herbiges (et bio). Pâte de fruits de saison, sirop de sureau et cake fait maison avec farine complète ont régalé les marcheurs, qui se sont attardés.



Course longue à l'école



Jeudi 11 avril a eu lieu à l'école d'Herbeys, la course longue pour les élèves de primaire et de maternelle.

Cette épreuve sportive fait partie du cycle sport, elle leur permet de développer des qualités d'endurance, d'efforts prolongés et clôture le cycle. Cette année, en raison du plan Vigipirate renforcé, le parcours qui se déroulait au stade d'Herbeys a été réadapté : deux parcours leur ont été proposés, ce sont les élèves de maternelle qui ont pris le départ de la course dans la cour de la Maison Pour Tous, suivis des primaires qui eux couraient dans la cour de récréation. Les temps de course n'étant pas les mêmes en fonction des niveaux de classe, les départs étaient différés : les petits sont

partis en premier en courant 3 min, puis se sont élancés les moyens et les grands durant 6 min et enfin les CP pour 9 min.

A la fin de leur course, ils ont pu encourager les primaires qui, sur le même principe, se tenaient sur la ligne de départ. Les CE2 se sont élancés pendant 15 min, les CE1 12 min, suivi des CM1 pour 18 min et pour finir par les CM2 durant 21 min.

Ces deux courses ont permis aux enfants de concrétiser ce mois d'entraînement en mettant en valeur la régularité, la capacité à courir sur une longue durée, le dépassement de soi ainsi que l'esprit de compétition sous les encouragements des élèves, de leurs institutrices et de leurs ATSEM.

Un beau et bon moment de convivialité récompensé par un goûter sous un soleil généreux !



Rallye d'orientation organisé par l'association des parents d'élèves d'Herbeys

Herbeys

Soixante familles ont participé au rallye d'orientation du Sou

Ce dimanche, les familles herbigeoises ont répondu présent pour le rallye d'orientation du Sou des écoles. Une manifestation à l'initiative de Sandrine Béranger, ultra-traileuse habitant Herbeys.

Organisé par le Sou des écoles, un rallye (à la différence d'une course, un rallye n'est pas chronométré) d'orientation a eu lieu dimanche 5 mai, avec des départs s'échelonnant de 9 heures jusqu'à 11 heures depuis le terrain de sport.

Les parcours "Sanglier", "Écureuil" et "Chevreuil" promettaient une belle balade dans les environs de la petite commune rurale qu'est Herbeys. Certains endroits passaient par la commune de Poizat.

« Une manière de faire vivre le village »

Ce sont 60 familles qui ont participé à cette matinée « qui



À gauche des enfants, Sandrine Béranger, ultra-traileuse habitant Herbeys. Photo Le DL/C.P.-C.

est avant tout une manière de faire vivre le village », a déclaré Loïc Pillard, président du Sou des écoles. « Nous menons chaque année 10 actions qui permettent de récolter des fonds en faveur des écoliers ».

Sandrine Béranger, ultra-

traileuse habitant Herbeys (elle a remporté l'Échappée Belle en 2018) est à l'initiative de la 2^e édition de ce rallye. Elle était bien sûr présente.

Au retour, tous se sont ralliés autour du buffet gracieusement préparé par les fermiers herbigeois.

Le rallye d'orientation 2024 a été organisé par l'APEH dimanche 5 mai.

Les différents parcours « Sanglier », « Écureuil » et « Chevreuil » ont permis aux participants de se balader dans les chemins d'Herbeys.

Ce fut une très belle journée, appréciée par environ 60 familles venues participer, encourager, manger et s'amuser.

Même le soleil était là !

Herbe et Coquelicot a fêté ses 10 ans



Les associés d'Herbes et coquelicots sont aujourd'hui au nombre de neuf. Photo Le DL/C.P.-C.

Inauguré sous la mandature de Brigitte Goillot, Herbes et coquelicots, magasin de producteurs locaux, bio, de saison, vendus en circuit court, situé en face de la mairie, a fêté ses 10 ans, samedi 25 mai, lors d'une journée ensoleillée.

Les Herbigeois sont venus nombreux s'attabler devant les mets servis par les producteurs. Quatre au départ, les associés d'Herbes et coquelicots sont aujourd'hui au nombre de neuf : L'Arbre à miel, à Lancey ; Les Jardins épicés, à Herbeys ; le GAEC d'Allicoud, à Villeneuve d'Uriage ; le GAEC du Thicaud, à Herbeys ; La ferme des Cattiers ; La Poulette à facette, à Saint-Martin-d'Uriage ; la Bergerie de la Roizonne, sur le plateau matheysin ; la ferme du Grand Chemin, à Charnières ; le GAEC du clos Per-

rier, à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

La journée n'était pas qu'un anniversaire mais célébrait surtout une certaine manière de vivre en harmonie avec la nature. État d'esprit cher à Herbeys où les agriculteurs ont toujours eu une place prépondérante.

Une collecte de dons a été mise en place sur la plateforme Miimosa pour aider au financement de l'agrandissement du magasin (en échange de panier de produits ou des activités à la rencontre des producteurs du magasin). Ce projet est soutenu par le ministère de l'agriculture, la Métropole et la mairie d'Herbeys.

● C.P.-C.

Cagnotte sur <https://miimosa.com/fr/projects/notre-magasin-de-producteurs-s-agrandit>



Biathlon à l'école

Herbeys

Un spectacle et du tir laser pour les écoliers

Dans le cadre du concours des écoles à vélo, 75 petits Herbigeois ont bénéficié, lundi 13 mai, à 10 h 45, d'un spectacle donné par la compagnie Amuse. Mais qu'est-ce que c'est que ce cycle ?, a mis en scène des sorciers qui ont expliqué comment faire du vélo entre équilibre et vitesse.

Le lendemain, mardi 14 mai, la journée a été dédiée au biathlon pour les 26 écoliers en CE1/CE2. Cette journée clôturait le cycle ski de fond auquel ils avaient participé l'hiver dernier. L'activité était donc encadrée par un intervenant de l'ESF Cham-



Les écoliers ont apprécié le tir couché. Photo ville Herbeys/L.T.

rousse, venu avec le matériel adéquat : cibles et carabines laser adaptées aux enfants. Après une course à relais, il s'agissait

d'allier la rapidité à la concentration d'un tir laser en position couchée. Cette activité-là a été particulièrement appréciée.

Cérémonie du 8 mai



Mercredi 8 mai devant le monument aux morts, a eu lieu la cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945.

C'est l'occasion de rendre hommage à tous celles et ceux morts pour la France.

Monsieur BORTOLOTTI, Président de l'UMAC, a ouvert la cérémonie en présence de Madame le Maire, de l'Adjudant chef de la Gendarmerie de Saint-Martin-d'Uriage, du maréchal des logis du 7ème régiment de matériel de l'armée de terre basée à Varcès, des Pompiers d'Herbeys et de la Clique.

Merci en particulier à Clément VARESANO, Porte-drapeau.

La présence du 7ème bataillon de chasseur alpin basé à Varcès a été très appréciée des grands et petits.



Ce devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et des femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux.

La paix et l'histoire doivent être au cœur de l'apprentissage civique des générations futures.



**JETER MOINS,
TRIER PLUS,
FAIRE FACE !**

Le tri des déchets alimentaires, MÊME EN ÉTÉ, C'EST POSSIBLE !



QUELQUES CONSEILS EN CAS DE FORTES CHALEURS

-  Jeter le sac biodégradable plus régulièrement (plusieurs fois par semaine).
-  Bien fermer le sac avant de le jeter et le doubler dans le sens inverse pour le rendre hermétique.
-  Sortir le bac marron chaque semaine, même s'il n'est pas plein.
-  Garder le bio-seau propre, il passe au lave-vaisselle.
-  Laver le bac marron au minimum une fois par mois.

Les sacs biodégradables sont disponibles gratuitement dans les points relais. Retrouvez-les sur grenoblealpesmetropole.fr/dechetsalimentaires



RENSEIGNEMENTS
grenoblealpesmetropole.fr | 0 800 500 027



Depuis le 1er janvier, les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs habitants des solutions pour trier leurs déchets alimentaires. La Métropole grenobloise a anticipé cette obligation en prenant le sujet à bras-le-corps depuis plusieurs années.

Elle est aujourd'hui l'un des premiers grands territoires urbains où le tri des déchets alimentaires est généralisé. Les solutions sont multiples : collecte d'un bac marron, composteurs gratuits, points d'apport volontaire, ... Qu'ils bénéficient de l'une ou l'autre de ces solutions, plus de 90% des habitants du territoire disposent aujourd'hui d'une solution adaptée.

Pourquoi trier ses déchets alimentaires ?

Épluchures, restes de repas, marc de café, pain rassis, produits périmés... Les déchets alimentaires représentent un tiers du poids de la poubelle grise.

Chaque métropolitain en produit en moyenne 60 kg par an. Trier ses déchets permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à leur incinération – d'autant qu'ils sont composés à 90 % d'eau, de produire des énergies renouvelables (à partir de 2026 pour la Métropole) – comme le biogaz – ainsi que du compost, utilisé comme fertilisant naturel).

Composteur et collecte en porte-à-porte : le choix d'une solution mixte

Privilegiée de prime abord, la collecte en porte-à-porte s'avère ne pas être adaptée à tous les secteurs. Commune après commune, les services métropolitains ont effectué un véritable travail de dentelle pour identifier une solution appropriée à chacun. Dans les communes rurales ou dans les quartiers regroupant une majorité de maisons la Métropole a opté pour la mise à disposition de composteurs gratuits, individuels ou collectifs. Le compostage à domicile reste en effet la solution la plus pratique et écologique.

Et côté usagers ?

Dans le cadre du déploiement, la Métropole a missionné dans chaque commune concernée des messagers pour remettre les équipements gratuits, expliquer les consignes aux habitants et répondre à leurs questions.

Quel a été l'accueil du dispositif ? Globalement, les retours sont positifs et ceux qui ont adopté le tri des bio-déchets ne reviendraient pas en arrière.

Avec l'été, des nuisances peuvent apparaître en raison des fortes chaleurs mais il existe des solutions simples pour éviter l'apparition d'odeurs ou de moucheron. Dans un composteur par exemple, il suffit d'enfouir légèrement les déchets alimentaires sous un peu de broyat de bois ou de la tonte. Ne pas hésiter aussi à brasser un peu plus régulièrement l'été. Si l'on utilise un bac marron on peut ajouter un second sac en sens inverse, bien noué, pour le rendre hermétique et le jeter tous les 2 jours.

Compte-rendu du Conseil municipal du 27 mai 2024

Le 27 mai 2024, le Conseil municipal d'Herbeys s'est réuni à 19h00.
Pascal RABOT est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil du 25 mars 2024 à l'unanimité.

L'an deux mille vingt - quatre le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Etaient présents : Denis CLOR, Éric DEGROISSE, Dorisse DELEPINE, Franck FLEURY, Françoise FONTANA, Annick MI-CHOUD, Isabelle PATUREL, Pascal RABOT, Odile SOUVIGNET, Gilberte TORRE, Olivier ULRICH, Stéphane VINCENT.

Absents excusés : Fabrice AUBERT (pouvoir donné à Stéphane VINCENT), Caroline DECOOL (pouvoir donné à Françoise FONTANA)

Absent : -

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 12

Dans l'attente du retour d'avis du Comité Social Territorial du CGD 38, la délibération relative aux règles d'instauration du compte épargne temps est reportée : à l'unanimité des membres du Conseil.

N°2024- 18

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Rapporteur Stéphane VINCENT

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir le renfort de l'équipe technique pour les missions dévolues au service technique, d'entretien des bâtiments, des espaces verts, des abords de voiries et de mise en place des festivités ;

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur la création à compter du 27 mai 2024, de deux emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C1 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 semaines allant du 27 mai 2024 au 28 juin 2024 inclus.

La rémunération des agents sera calculée par référence l'indice brut 432 (indice majoré 382) du grade d'adjoint technique.

Après délibération, le Conseil :

- **approuve**, la création de deux emplois non permanents, pour 5 semaines, pour les missions dévolues au service technique, d'entretien des bâtiments, des espaces verts, des abords de voiries et de mise en place des festivités,
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant au recrutement des agents dans le cadre de cet accroissement saisonnier d'activité.

Compte tenu de la présence d'un stagiaire au sein de l'équipe technique, deux emplois sont créés pour un renfort notamment sur les missions de fauchage et de mise en place des festivités.

Le budget nécessaire pour ce renfort est estimé entre 3 500 € et 4 000 €.

Concernant l'activité de curage, après échange avec les services de la Métropole, il n'y a pas d'obligation annuelle et elle n'était pas comprise dans la CLECT en 2023.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 19**Fixant les taux de promotion pour les avancements de grade**

Rapporteur : Françoise FONTANA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Considérant ce qui suit :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Il convient de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de fixer par délibération, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **décide** de fixer les taux de promotion d'avancement de grade par le dispositif suivant :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100
C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	100
C	Agent technique territorial	Agent technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	0

- **décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- **décide** de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 27 mai 2024,

- **autorise** Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 20**Création et suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade**

Rapporteur : Françoise FONTANA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existants,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire, informe le Conseil qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'évolution des missions de l'agent administratif en charge de l'accueil et du secrétariat de la Mairie, et au regard de son avancement de grade par ancienneté, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Après délibération, le Conseil décide :

- **d'instituer** selon le dispositif suivant :

la suppression, à compter du 28 mai 2024, de l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au service administratif et la création, à compter de la même date, d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au service administratif relevant de la catégorie C,

- **de modifier** le tableau suivant :

service administratif :

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Chargé du secrétariat	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	TC
Agent d'accueil	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC

- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants,

- **d'autoriser** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,

- **de charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 28 mai 2024.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 21

Création et suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Rapporteur : Françoise FONTANA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existants,

considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire informe le Conseil qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'implication de l'encadrant périscolaire en charge de l'accueil et de l'organisation des temps périscolaires, et au regard de son avancement de grade par ancienneté, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Après délibération, le Conseil décide :

- **d'instituer** selon le dispositif suivant :

la suppression, à compter du 28 mai 2024, de l'emploi d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet au service périscolaire et la création, à compter de la même date, d'un emploi d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet au service périscolaire relevant de la catégorie C,

- **de modifier** le tableau suivant :

service administratif :

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Chargé des temps périscolaires	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	27.13 hebdo
Agent périscolaire polyvalent	Adjoint d'animation territorial	C	1	0	27.13 hebdo

- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants,

- **d'autoriser** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,

- **de charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 1^{er} septembre 2024.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 22**Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade**

Rapporteur : Françoise FONTANA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il est de plus indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- **de mettre** à jour le tableau des effectifs tel que présenté ci-après,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants,
- **d'autoriser** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- **de charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 28 mai 2024.

Annexe délibération 2024-22 tableau des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28/05/2024

Grade ou emploi	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaire	Postes vacants	Temps complet	Temps non complet
Filière Administrative							
Attaché	A	1	1			1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1			1	
Adjoint administratif	C	1	1			1	
Filière Technique							
Agent de maîtrise principal	C	1	1			1	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2			2	
Adjoint technique	C	2	2				2
Filière Culturelle							
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	1				1
Filière Sociale							
ATSEM	C	2	1	1		1	1
Filière Animation							
adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0	0				0
adjoint d'animation	C	2	2				2

Vote : à l'unanimité

N°2024- 23**Décision modificative n°1 du budget 2024**

Rapporteur : Denis CLOR

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération communale n° 2024-010 du 25 mars 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2024, une décision modificative est nécessaire pour ajuster l'enveloppe liée à la réalisation des travaux de restructuration de la Grange communale.

Aussi, il est proposé au Conseil de modifier les crédits inscrits au chapitre 21 et 23 en dépenses d'investissement, tels que :

Dépenses/ Recettes	Section	Chapitre	article	Montant
Dépenses	investissement	21	2158	-65 000.00 €
			2188	-15 000.00 €
			212	-10 000.00 €
			2131	-10 000.00 €
Dépenses	investissement	23	231	+100 000.00 €

Après délibération, le Conseil à l'unanimité :

- **valide** la modification des inscriptions mentionnées ci-dessus,
- **charge** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

N°2024- 24**Approbation modification des statuts de Grenoble-Alpes Métropole**

Rapporteur : Franck FLEURY

Vu les articles L5211-5, L5211-17 et L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole ;

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole du 29 mars 2024 relative à la modification des statuts.

Par arrêté n° 38-2022-11-04-00001 du 4 novembre 2022, le Préfet de l'Isère a entériné l'approbation des statuts de Grenoble-Alpes Métropole. Ces statuts fixent le périmètre, la dénomination et les compétences de Grenoble-Alpes Métropole.

L'article L5211-17 du CGCT dispose que « les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer en tout ou partie à ce dernier certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ».

La Métropole intègre de nombreuses compétences associées au petit cycle et au grand cycle de l'eau : l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et, au titre des 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). En revanche, elle n'est pas compétente pour le suivi des eaux souterraines.

Compte tenu de ses compétences, notamment en matière d'eau potable, la Métropole effectue toutefois une surveillance qualitative et quantitative des nappes alluviales de la Romanche et du Drac exploitées sur ses champs captants de Jouchy, Pré Grivel et Rochefort. Ainsi, à la demande de l'Agence de l'Eau, diverses études ont été menées par Grenoble-Alpes Métropole sur ces nappes. Par ailleurs, la Métropole assure l'entretien et le suivi d'un réseau de piézomètres pour les nappes exploitées pour l'eau potable.

Ces différentes études ont mis en évidence des pollutions de nappes qui peuvent présenter un risque par transfert. Au regard de ces résultats, les services de l'Etat ont souligné l'intérêt d'une même autorité de gestion pour les eaux souterraines des champs captants et celles hors des champs captants, tant sur le plan technique que financier. Dans cette perspective, il a été suggéré que soit transférée à la Métropole une compétence relative à la gestion des eaux souterraines, en plus de la gestion actuelle qu'elle exerce pour les eaux souterraines exploitées pour l'eau potable, ou superficielles, dans le cadre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Il est précisé que ces compétences supplémentaires ne sauraient rendre la Métropole responsable de la dégradation de la qualité de la nappe qui ne serait pas de son fait, le principe pollueur-payeur continuant à s'appliquer. De même, aucun engagement de la Métropole ne saurait porter, du fait de ces compétences supplémentaires, sur les niveaux piézométriques de la nappe qui varient en fonction des conditions hydrologiques, pluviométriques, des liens entre les eaux superficielles et les eaux souterraines et des différents usages.

Compte tenu de l'importance des enjeux de gestion des eaux souterraines de la Métropole, à savoir le maintien d'une eau en quantité et qualité suffisantes ainsi que la mise en œuvre de toutes les actions permettant de garantir la qualité et limiter tout risque de transfert de polluants sur les nappes exploitées pour l'eau potable, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole propose le transfert des compétences suivantes, issues de la rédaction de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines à l'exclusion du traitement des pollutions, notamment celles relevant du principe pollueur/payeur, et de toute forme de régulation des niveaux piézométriques des nappes ;
Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Il est souligné que ce transfert de compétences est sans impact pour les communes, puisque celles-ci n'exerçaient pas de manière effective les compétences susvisées.

Le déploiement d'actions par la Métropole suite à cette modification statutaire nécessitera une mobilisation forte des industriels du territoire et des services de l'Etat (DREAL, DDT), en charge de l'animation du Programme d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) pour la nappe FRDG372. L'engagement de la Métropole sur ces actions, qui sont d'intérêt public, mobilisera des financements qui pourront être apportés par les acteurs publics (Agence de l'Eau notamment) et privés, et son ampleur sera conditionnée à l'engagement des acteurs concernés. Les industriels du territoire seront ainsi sollicités pour financer les actions qui pourraient être déployées par la Métropole au titre de ce transfert de compétence, conformément au principe « pollueur-payeur », principe juridique et économique régi par l'article L110-1 du Code de l'Environnement.

L'article L5211-5 du CGCT dispose que les statuts sont adoptés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir :

L'accord de la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population ;

L'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres, soit celui de la commune de Grenoble.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les statuts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **approuve** la modification des statuts de Grenoble-Alpes Métropole par le transfert d'une compétence supplémentaire libellée comme suit : « Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines à l'exclusion du traitement des pollutions, notamment celles relevant du principe pollueur/payeur, et de toute forme de régulation des niveaux piézométriques des nappes ; mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

Vote : à l'unanimité

N°2024- 25**Renouvellement du bail emphytéotique logements sociaux situés aux Grands Rochers, chemin de La Pra à Herbeys.**

Rapporteur Stéphane VINCENT

Dans le cadre de la démarche d'actions sociales en faveur des personnes aux moyens limités, la Commune d'Herbeys a consenti avec l'OPAC 38, en date du 1^{er} mars 1985, un bail initial lui permettant la gestion et l'entretien des logements sociaux situés aux Grands Rochers, pour une durée de 40 ans, à titre gratuit.

Il s'agit de logements situés au 447 chemin de la Pra d'une surface de 102 m², 449 chemin de la Pra d'une surface de 91 m² et 451 chemin de la Pra d'une surface de 91 m².

Vu l'échéance à court terme du bail de longue durée, une prorogation est sollicitée par ALPES ISERE HABITAT pour une durée de 40 à 50 ans.

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur la reconduction du bail pour une durée de 40 ans avec ALPES ISERE HABITAT.

Après délibération, le Conseil :

- n'approuve pas :

la prorogation du bail de logements situés au lieudit Les Grands Rochers, pour une durée de 40 ans, au profit de ALPES ISERE HABITAT, selon les conditions énoncées ci-dessus,

Vote : 10 voix contre le renouvellement du bail et 4 abstentions

Suite aux débats lors de cette délibération, il apparaît que des éléments supplémentaires concernant la gestion par l'OPAC38, sur l'entretien de ces logements, durant la durée du bail doivent être fournis : état des logements, réalisation et montants des travaux, DPE...

Après réception de ces éléments, un groupe de travail sera mis en place pour étudier la suite de ce dossier.

N°2024- 26**Adhésion au groupement d'achat d'électricité TE 38.**

Rapporteur Stéphane VINCENT

Vu la version en vigueur en date du 23 juin 2022 de la directive 2019/944 du 05 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité ;

Vu l'ordonnance n° 2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité ;

Vu l'ordonnance n°2021-237 du 3 mars 2021 portant transposition de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive (UE) 2012/27, et mesures d'adaptation au règlement (UE) 2019/943 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juin 2019 sur le marché intérieur de l'électricité ;

Vu la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu la version en vigueur en date du 25 août 2021 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 septembre 2014 par TE38 ;

Considérant que TE38 propose à la Commune d'Herbeys d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations ;

Considérant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- **d'autoriser** l'adhésion de la Commune d'Herbeys au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés,
- **d'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,
- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération,
- **d'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune d'Herbeys et ce, sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes,
- **d'autoriser** Madame Nalini SEISSAU, Cheffe du service administration générale et l'Assistant à Maître d'ouvrage accompagnant TE38 lors du renouvellement du groupement, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergie de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

Un point va être fait en réunion d'élus pour définir les informations liées aux besoins et attentes en matière d'électricité de la Commune avant de définir le cadre d'intervention avec le groupement TE38.

Vote : à l'unanimité

Fin de séance : 20h10

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de commerce ambulant poulets rôtis place du marché : l'ensemble des élus est favorable à l'accueil du nouveau commerce ambulant les dimanches matin au moment du marché.

- Permanence électorale :

09/06/2024			
	Vérification identité + carte électorale + procuration	Liste émargement	Président (urne) Maire / Adjoints
08h00 à 10h15	Annick MICHOU	Odile SOUVIGNET	Françoise FONTANA
10h15 à 12h30	Isabelle PATUREL	Denis CLOR	Stéphane VINCENT
12h30 à 14h45	Eric DEGROISSE	Dorisse DELEPINE	Olivier ULRICH
14h45 à 17h00	Gilberte TORRE	Franck FLEURY	Olivier ULRICH
17h00 à 18h00	Isabelle PATUREL	Denis CLOR	Françoise FONTANA
Dépouillement			
Dorisse DELEPINE	Françoise FONTANA	Denis CLOR	Isabelle PATUREL
Annick MICHOU	Olivier ULRICH	Franck FLEURY	

Tribune libre

Dans les années 1950, j'avais 7 - 8 ans. Nous allions garder les vaches au champ. Il n'y avait pas de clôture électrique. Autour de la casemate réalisée quand le Fort s'est construit et où se trouve le relais cynégétique (La Voûte), il y avait un champ ... pas d'arbres.

Qui a planté les pins ? C'est la commune. Qui a mis la forêt dans ce secteur ?

En 2013, la casemate se trouvait dans les ronces. Les chasseurs ont enlevé les ronces afin de se mettre à l'abri dans la casemate. On passait à travers les pins.

Nous avons appris que la Fédération des Chasseurs de l'Isère nous donnait une subvention pour créer un Relais Cynégétique.

Nous avons signé une Charte avec plusieurs associations : « le cheval vert » « les randonneurs pédestres » et les « VTT ».

Nous avons obtenu une subvention de 500 €.

En 2014, nous avons demandé à Madame GOILLOT, Maire de la Commune, qui nous a accordé une réhabilitation de cette casemate.

Les chasseurs se sont mis au travail et nous avons réalisé cette réhabilitation sur plusieurs années, à temps perdu.

Avant que nous commencions ces travaux nous avons découvert un poêle au fond de cette casemate.

D'autres ont fait du feu avant nous, cela ne date pas de 2024.

Nous sommes des gens responsables et nous avons toujours veillé aux conditions de sécurité.

Nous avons amélioré le barbecue en mettant une cheminée, il suffit de mettre au sommet des cheminées un déflecteur de braises qui existe dans le commerce.

Quant au jeu de boules et au lampadaire, nous les enlèverons quand la Commune nous fera un terrain de boules avec éclairage.

La Commune possédait un jeu de boules devant la Maison pour tous. Il a été remplacé par un parking...

Ce sont les chasseurs qui entretiennent le terrain d'accès à la Voûte, ramasse les débris laissés par des passants, remplace les vitres cassées, répare lorsqu'il y a des dégradations etc..

Dernièrement notre grande table ainsi que les bancs ont disparu....

Vraiment désolant.....

Marc MURE, Président ACCA Herbeys

PS. L'histoire de la Voûte est à consulter sur le site de l'ACCA Herbeys

Recrutement GAEC d'Allicoud août 2024

Présentation du GAEC :

Le GAEC D'Allicoud, situé sur la commune de Saint-Martin-d'Uriage, cultive des céréales en Agriculture Biologique.

Le blé issu de cette production est ensuite transformé sur place en farine, puis en pain, brioches, biscuits et pâtes.

La majorité des produits sont ensuite vendus en vente directe (marché, magasin de producteurs, AMAP) et une partie en magasins bio. L'équipe est composée de 5 associé(e)s et d'une salariée.

Recrutement :

Le GAEC D'Allicoud recrute un(e) salarié(e) pour une durée de 6 mois en CDD, pour cause de remplacement congé maternité.

Période : 6 mois à partir du 26 août.

Type de contrat : CDD 35h par semaine.

Rémunération : SMIC.

Planning : 4 jours par semaine (du mardi au vendredi).

Détail des tâches à réaliser :

vente : livraisons diverses et marché.

Travail en boulangerie : boulage, façonnage, enfournement et défournement du pain. Fabrication des brioches et préparation des levains.

Travail en meunerie : assurer la continuité de la production de la farine.

Permis B obligatoire.

Expérience en boulangerie bienvenue.

Candidatures :

Jusqu'au 14 juillet, Lettre de motivation et CV à allicoud@gmail.com



Association Herbeys Accueil Solidaire
Lotissement des 4 Seigneurs
Siège social : 879 route d'Uriage 38320 Herbeys
herbeys.accueilsolidaire@gmail.com

Vous avez besoin de coups de main ponctuels ? Une petite aide pour un déménagement, pour arroser le jardin ou s'occuper des animaux pendant votre absence, pour monter un meuble ou pour du petit bricolage ?
Vous pouvez prendre contact avec l'association Herbeys Accueil Solidaire : herbeys.accueilsolidaire@gmail.com

Et soutenez l'association avec un don défiscalisé
BIC : CMCIFR2A
IBAN : FR76 1027 80 89 2300 0206 0870 131

Les producteurs associés d'Herbe et Coquelicot lancent une campagne de récolte de dons sur internet.
Cette année nous fêtons les 10 ans du magasin et cela a d'ailleurs donné lieu à un beau moment de partage le 25 mai dernier ! 10 ans que nous vous proposons des produits bio et locaux toute l'année, 10 ans que vous pouvez croiser les différents producteurs associés derrière la caisse ou la vitrine, 10 années où notre gamme s'est étoffée et diversifiée et enfin 10 ans où notre clientèle s'est entendue tout en restant fidèle.
C'est dans ce contexte que nous avons lancé le projet d'agrandissement du magasin, le but étant de pouvoir vous accueillir dans de meilleures conditions. Les producteurs associés finançant eux mêmes les travaux, nous lançons une **campagne de financement participatif** pour nous donner un petit coup de pouce dans ce projet.

Vous souhaitez participer ? Rendez-vous sur : <https://miimosa.com/fr/projects/notre-magasin-de-producteurs-s-agrandit>

En échange de vos dons, nous vous proposerons de savoureuses contreparties (panier de produits, visite de ferme et bien plus!).

Par avance merci à tous !

Vous souhaitez nous aider ?
Scannez le QR code ci-dessous ou retrouvez tous les détails sur
herbe-et-coquelicot.fr



Dates à retenir

Lecture Café

SAMEDI 22 JUIN
DE 10H À 11H30

De 7 à 107 ans

Participation à confirmer à bibliotheque@herbeys.fr

LA MALLE AUX HISTOIRES

Avec le service petite enfance du SICCE

JEUDI 27 JUIN- 10H
MEDIATHEQUE HERBEYS

UNE HISTOIRE, UNE COMPTINE
AUTOUR D'UNE LECTURE PARTAGÉE POUR LES TOUT-PETITS
ACCOMPAGNÉS D'UN PARENT OU DE LEUR ASSISTANTE MATERNELLE.

Confirmer votre présence à
bibliotheque@herbeys.fr

Retrouvez sur le site www.mpt-herbeys.fr les programmes détaillés, horaires, réservations, etc... des différentes dates à retenir

Samedi 15 juin à partir de 17h00

**Fête de la musique d'Herbeys
à la Maison Pour Tous**

Entrée libre - restauration sur place (nous conseillons de réserver votre repas)



Samedi 22 juin

**FÊTE DE L'Association Maison Pour Tous
(foot-cirque)**



Matin : tournoi de foot au stade avec la section foot loisirs de l'AMPT.

Spectacles de l'école du cirque et ateliers de découvertes ouverts à tous à la MPT avec l'association "AUX AGRES DU VENT" qui assure l'encadrement.

Midi : Pique-Nique partagé.



Samedi 23 juin à 19h

CABARET D'IMPROVISATION par la troupe d'Herbeys

Venez découvrir le groupe d'improvisation théâtrale première année dans un cabaret : des histoires courtes qui seront libres ou avec des contraintes de jeu ludiques. Du jeu, de l'émotion et du rire.

Samedi 29 juin

Fête de l'école



Dimanche 7 juillet

Exposition de voitures et motos anciennes au stade

Un espace artisanal sera associé à l'exposition

Organisé par les Amis d'Herbeys au profit de l'association ICEBERG



**Vendredi 6 et Samedi 7
septembre**

RIEZ FESTIVAL à Herbeys !

5 spectacles de rue de grande qualité
et des concerts
repas – cuisine locale

Programme détaillé sur le site de la Maison Pour Tous
(www.mpt-herbeys.fr)



Samedi 14 septembre de 9h à 12h

Forum des associations à la Maison Pour Tous

Vendredi 18 octobre à 20h30 à la Maison Pour Tous

Barthélémy CHAMPENOIS revient

Chercheur en métasciences, Barthélémy Champenois vous fera part de ses découvertes qui promettent de révolutionner sa vie, vos vies, notre monde ! Reposant sur des théories physiques, métaphysiques et quantiques, ce scientifique excentrique vous démontrera que, oui, l'homme peut traverser les murs !

Barthélémy invite chacun à questionner son quotidien, le monde qui nous entoure et ses évidences.

Pourquoi ce ne serait pas possible de... ? Et si c'était possible ? Comment le rendre possible ?

Accrochez vous bien ! Ouvrons la porte d'un monde où tout est possible, notre monde

Dimanche 20 octobre

LA FOIRE D'AUTOMNE D'HERBEYS

La traditionnelle foire d'Herbeys se tiendra comme chaque année au cœur du village !

**Vendredi 15 novembre à
20h30**

MICKAEL BIECHE

Mickael arpente les scènes nationales avec ses « Seul en scène » à l'humour ravageur... Dans "CLASSE MOYENNE" il nous présente un spectacle bien plus drôle que la moyenne...

**Vendredi 13 décembre
à 20h**

LE QUATUOR VOCAL

"ARBA CANTE"

Les chants de Noël

Médiathèque : L'actualité littéraire

A
D
U
L
T
E
S

ROMANS

Triste tigre - N. Sinno
Depuis toujours nous aimons les dimanches - L. Salvayre
30 jours pour trouver un mari - F. Laroui
Le soleil, la lune et les champs de blé - T. Babluani
Les mangeurs de nuit - M. Charrel
Le royaume enchanté - B. Russel
Le ciel ouvert - N. Mathieu
Les yeux de Mona - T. Schlessler
La vie heureuse - D. Foenkinos
La langue des choses cachées - C. Coulon
Moi, le glorieux - M. Belez
Premières plumes - C. Gilmour
Fabriquer une femme - M. Darrieussecq
Ce que je sais de toi - E. Chacour
Un animal sauvage - J. Dicker
Le silence des pères - R. Benzine



POLICIERS

Triangle noir N. Tackian
Comment te croire ? P. Rostagnat
Le nerf de la guerre B. Petit
Les disparus de Harrow Lake K. Ellis
L'île infidèle S. K. Tremayne
Dans l'œil de la vengeance N. Gauthereau



BANDES DESSINÉES

Blacksad - T7 - J. Diaz Canales
Bobigny 1972 - Bardiaux-Vaiente
Cadres noirs - T3 - Bardiaux-Vaiente
La fortune des Winczla - T1, T2, T3 - J. Van Hamme
La neige en deuil - D. Monfery
Le champ des possibles - V. Cazot



SCIENCE-FICTION

Le problème à trois corps - T1 - L. Cixin
La maison des jeux - T1 - Le serpent
 C. North



ALBUMS Enfants

Chez les terriens - Bellebrute
Chhht - P. Utton
Il était une fois la corne des licornes - B. Blue
Les derniers moments de grand-papa - Y. Demuy
Qu'est ce que c'est que ça - O. Dupin
Les aventures de Griotte - C. Guillemaud
Alva et l'éclat des souvenirs - Helmig
Max et Lili découvrent l'empathie - Saint-Mars
Tout au fond de mon cœur - J. Metz



ROMANS Jeunesse

Verte - M. Desplechin
Mauve - M. Desplechin
Pomme - M. Desplechin
La sixième - S. Morgenstern
Le secret des livres volés - J. Metz
Le presque chien - F. Elbaz
Asha et Hazel, gardiens de la forêt - M-L. Fouquet
La fantastique famille Poulet - T2 - Y. Rambaud
Le carnet des petits radis - S. Le Guen
La voix du loup - S. Thompson
Le corbeau de la nuit - J. Rundberg



ROMANS ADOS

NEB - Sole/Wisniewski
Je t'ai aimé dans une autre vie - D. Arnold



BANDES DESSINÉES

Au chant des Grenouilles - T1 - Urania - B. Canepa
Brume - T2 - B. Canepa
Filles uniques - T5 - Chelonia B. Canepa
Kiki et Aliène - T3 - P. Martin
Le monde des cancrs - T1 - N. Bary
Le vaisseau d'Amélia - T1 - B.C. Peterschmidt
Les enfants de l'arbre - T1 - T. Gaudin
Les enfants perchés de la révolution - T1, T2 - Bordas
Les Géants - T7 - Lylia
Les Petits Mythos - T3, T4 - Cazenove
Mortelle Adèle - Very important Bizarres - Mr Tan
Mortelle Adèle - La rentrée des claques - Mr Tan
Pépin et Olivia - T1 - C. Jourdy
Les royaumes muets - S. Gauthier



J
E
U
N
E
S
S
E

HERBEYS FÊTE SA MUSIQUE

15 JUIN 2024

À PARTIR DE 16H

16H - PLACE AUX JEUNES

18H - LES CHORALES
HERBEYS ET VIF

19H - MINE DE RIEN
CHANSONS A ROULETTES

21H - GOLDEN FEVER



A LA MAISON POUR TOUS

REPAS SUR PLACE
RÉSERVATION

<https://www.mpt-herbeys.fr>

BAR ET GLACES

PRODUITS BIO ET LOCAUX

